



Sandrine, 45 ans, employée dans un grand groupe français et maman d'un jeune garçon de 11 ans, né... beaucoup trop tôt !

Ah bon, il faut faire la grève de la faim pour avoir un entretien avec sa hiérarchie quand on est aidant !?



Heureusement, pas pour tout le monde !

Mais c'est tout de même ce par quoi Sandrine a dû passer pour réussir à se faire entendre de sa hiérarchie au moment où la santé de son fils se dégradait et qu'il lui fallut aménager d'urgence son temps de travail, comme la loi l'y autorise.

C'est certain, Sandrine, ne se sent pas aidante, elle se dit simplement maman !

Cependant, comme près de 4 millions de personnes (+/-20% de la population active) elle est aidante* et travaille.

En plus de son emploi, elle a même un autre « petit boulot » le soir et le week-end pour contribuer à prendre en charge une partie de 560€ de soins mensuels nécessaires à la réalisation des soins de son fils. Mais quand on lui parle, elle trouve qu'elle a de la chance de disposer d'un emploi et de pouvoir vendre quelques créations de couture qui ont « leurs petits succès ».

Pourtant, quand on cherche à comprendre la situation de Sandrine, on comprend vite qu'elle « confond » chance et optimisme ! Car il s'agit bien de cela, de l'optimisme, Sandrine est habitée par un esprit résolument positif, malgré des moments de vie professionnelle compliqués.

Ayant la garde de son fils, et face à l'évolution de l'état de santé de celui-ci, Sandrine a été confrontée à la complexité de la gestion de l'organisation des soins tout en gardant son emploi. Elle interpelle son employeur pour aménager ses horaires, mais reste sans réponse. Elle fait appel aux syndicats, à l'assistance sociale, à la médecine du travail et tout le monde en parle, mais rien ne bouge.

Et puis un matin, un vendredi matin, après avoir longuement réfléchi, et n'ayant toujours pas de réponses de sa hiérarchie malgré ses demandes répétées -durant 6 mois-, elle informe son employeur que faute de réponse pour sa demande d'entretien, elle cesse toute alimentation... **Ce n'est qu'à partir de là que les choses ont commencé à bouger !**

Aujourd'hui, la situation est apaisée et Sandrine peut bénéficier de ses droits et prendre les 8 jours par mois nécessaires à la réalisation des soins de son fils. **Mais au travail, les relations ne se limitent pas à la hiérarchie et même si elle met de côté les collègues qui lui font des remarques sur ses absences, elle culpabilise** pour ceux qui comprennent sa situation, mais qui doivent absorber la surcharge de travail lié à ses absences non remplacées.

« J'ai bien conscience que ma situation impacte mes collègues et mon employeur et j'aimerais que l'on puisse trouver des solutions prenant en compte les considérations de chacun. C'est la raison pour laquelle je témoigne et participe à ce programme de recherche action nationale pour l'inclusion professionnelle des aidants. Cette question concerne les aidants ET les non aidants »

**RENDEZ-VOUS le 5 avril prochain pour participer à la première étape du programme
« Aider & Travailler »**

*Personne qui s'occupe d'une autre personne dépendante (handicapée, malade ou âgée), souvent un enfant, un conjoint ou un parent.